

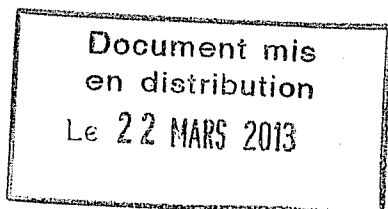
ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission des finances

Papeete, le 22 mars 2013

N° 40-2013

RAPPORT



relatif à un projet de délibération portant modification n° 2 de la délibération n° 2012-56 APF du 11 décembre 2012 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2013,

présenté au nom de la commission des finances,

par Mesdames les représentantes Thérèse Teroro TANE et Françoise Miriama TAMA

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 1586/PR du 18 mars 2013, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant modification n° 2 de la délibération n° 2012-56 APF du 11 décembre 2012 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2013.

Le collectif n° 2-2013 a pour objectif l'inscription de dépenses nécessaires aux missions des ministères et services.

En fonctionnement, les inscriptions en dépenses réelles sont décrites ci-après :

- 180 millions de F CFP au sous-chapitre 962.02 « rémunération et charges », pour le dégel de 63 postes ;
- 93 millions de F CFP au sous-chapitre 963.01 « partenariat avec les communes », au titre de la quote-part du Pays au F.I.P. en complément des sommes versées en 2010, conformément au mode de calcul adopté par la Polynésie française depuis trois ans ;
- 60 millions de F CFP au sous-chapitre 968.01 « culture et art contemporain », pour couvrir la perte d'exploitation subie par T.F.T.N. du fait de l'occupation de la place To'ata pour l'organisation de la coupe du monde de beach soccer ;
- 57 millions de F CFP au sous-chapitre 974.04 « énergie », pour l'organisation d'un colloque sur les énergies renouvelables en collaboration avec l'État ;
- 40,5 millions de F CFP au sous-chapitre 976.01 « urbanisme » pour la participation du Pays au C.U.C.S. 2012 ;
- 21 millions de F CFP au sous-chapitre 976.04 « habitat » pour finaliser les opérations de liquidation du F.D.A. ;
- 170 millions de F CFP pour le fonctionnement des services, dont 149 millions de F CFP au titre des reliquats de crédits non utilisés en 2012 et financés par des recettes affectées.

Ces dépenses sont financées par des redéploiements de crédits, des recettes nouvelles et un prélèvement sur les réserves, dont :

- 14,5 millions de F CFP au sous-chapitre 970.02 « santé publique – prévention » dans le cadre de la mise en œuvre du plan de lutte contre les maladies non transmissibles de la Polynésie française ;
- 47 millions de F CFP au sous-chapitre 974.04 « énergie » pour l'organisation d'un colloque sur les énergies renouvelables ;
- 177 millions de F CFP de prélèvement sur les réserves au sous-chapitre 991.03 « opérations diverses ou exceptionnelles », pour financer essentiellement les reports des reliquats de crédits sur recettes affectées à hauteur de 149 millions de F CFP ;
- 27,6 millions de F CFP de complément à la dotation globale d'autonomie pour 2013 au sous-chapitre 991.03 « opérations diverses ou exceptionnelles », conformément à la notification de l'État ;
- 300 millions de F CFP au sous-chapitre 991.03 « opérations diverses ou exceptionnelles », suite au versement, avant le prononcé de la clôture définitive des comptes du F.D.A., des fonds disponibles qui ne seront pas utilisés.

En outre, une écriture d'ordre de 1,6 milliard de F CFP, en recette et en dépense de fonctionnement, est proposée au sous-chapitre 990.01 « fiscalité indirecte », afin d'inscrire les exonérations de droits et taxes douanières qui n'ont pu être comptabilisées en 2012.

Par ailleurs, la société Marama Nui va procéder pour la première fois à une distribution de dividendes. Le dividende net par action s'élèvera à 408 F CFP.

La participation de la Polynésie française au sein de cette société étant de 35,38 %, soit 403 361 actions (*sur un total de 1 140 180 actions*), la recette attendue est d'environ 164,6 millions de F CFP (*sous-chapitre 991.03 « opérations diverses ou exceptionnelles »*).

Il est proposé que cette somme vienne pour partie augmenter les dotations aux amortissements (*sous-chapitre 991.02 « autofinancement net »*) qui composent notre autofinancement pour des dépenses d'investissement. Le recours à l'emprunt sur 2013 sera diminué d'autant.

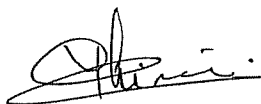
Enfin, en investissement, on notera principalement la remise aux normes de la centrale de traitement d'air de l'hôpital de Uturoa, l'acquisition de matériels informatiques pour l'enseignement secondaire et la remise aux normes électriques et de sécurité incendie de la place To'ata en vue de la coupe du monde de beach soccer.

*

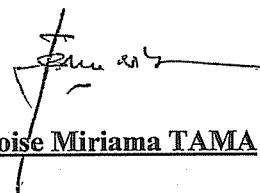
* *

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que les rapporteurs proposent à leurs collègues de l'assemblée de la Polynésie française, au nom de la commission des finances, d'adopter.

LES RAPPORTEURS



Thérèse Teroro TANE



Françoise Miriama TAMA

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

(NOR : DBP1300354DL)

DÉLIBÉRATION N° 2013-34/APF

DU 28 MARS 2013

portant modification n° 2 de la délibération
n° 2012-56 APF du 11 décembre 2012 approuvant
le budget général de la Polynésie française pour
l'exercice 2013

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2012-56 APF du 11 décembre 2012 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2013 ;

Vu la délibération n° 2013-23 APF du 14 février 2013 portant modification n° 1 de la délibération n° 2012-56 APF du 11 décembre 2012 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2013 ;

Vu l'arrêté n° 339 CM du 18 mars 2013 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 926/2013/APF/SG du 20 mars 2013 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 40-2013 du 22 mars 2013 de la commission des finances ;

Dans sa séance du 28 mars 2013 ;

A D O P T E :

Article 1^{er}. - Les recettes ordinaires du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2013 sont modifiées comme suit :

S-CHAP	ART	LIBELLÉ	EN +	EN -
97001		OFFRE DE SANTE - MEDECINE CURATIVE		
	74712	Participations de l'Etat - Santé	2 836 635	
97002		SANTE PUBLIQUE - PREVENTION		
	7477	Participations du Fonds européens et internationaux	14 490 600	
		TOTAL CHAPITRE 970	17 327 235	0
97105		JEUNESSE		
	74715	Participations de l'Etat - Jeunesse et sport		1 517 900
97106		SPORTS		
	74715	Participations de l'Etat - Jeunesse et sport		8 734 573
	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	422 178	
		TOTAL CHAPITRE 971	422 178	10 252 473
97404		ENERGIE		
	74718	Autres participations de l'Etat	47 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 974	47 000 000	0
99001		FISCALITE INDIRECTE		
	7183	Exonérations de droits et taxes à l'importation (E/O)	1 680 031 306	
		TOTAL CHAPITRE 990	1 680 031 306	0
99103		OPERATIONS DIVERSES OU EXCEPTIONNELLES		
	002	Résultat de fonctionnement reporté	177 362 880	
	7411	Dotation Globale d'Autonomie (DGA)	27 618 924	
	7611	Sociétés	164 571 288	
	778	Autres produits exceptionnels	300 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 991	669 553 092	0
TOTAL GÉNÉRAL			2 414 333 811	10 252 473
SOLDE			2 404 081 338	

Article 2.- Les dépenses ordinaires du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2013 sont modifiées comme suit :

S-CHAP	ART	LIBELLÉ	EN +	EN -
96202		REMUNERATION ET CHARGES		
	64111	Rémunération brute	162 593 600	
	6413	Personnel non titulaire	45 372 640	
	645	Charges sociales	51 991 560	
		TOTAL CHAPITRE 962	259 957 800	0
96301		PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES		
	6552	Fonds intercommunal de péréquation	93 275 343	
		TOTAL CHAPITRE 963	93 275 343	0
96505		ARTISANAT		
	623	Publicité, publications, relations publiques	2 921 756	
		TOTAL CHAPITRE 965	2 921 756	0
96801		CULTURE ET ART CONTEMPORAIN		
	657343	Te fare tauhiti nui	60 000 000	
96802		PATRIMOINE ET TRANSMISSION DES SAVOIRS TRADITIONNELS		
	617	Etudes et recherches	31 681 673	
		TOTAL CHAPITRE 968	91 681 673	0
96901		ENSEIGNEMENT PRIMAIRE		
	606	Achats non stockés de matières et fournitures	23 481	
96904		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE		
	617	Etudes et recherches	3 193 804	
		TOTAL CHAPITRE 969	3 217 285	0
97001		OFFRE DE SANTE - MEDECINE CURATIVE		
	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 836 635	
97002		SANTE PUBLIQUE - PREVENTION		
	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	883 490	
	623	Publicité, publications, relations publiques	15 809 554	
		TOTAL CHAPITRE 970	19 529 679	0
97103		COHESION SOCIALE		
	624	Transports		44 132 200
	6574	Subventions aux associations et aux autres organismes de droit privé	5 000 000	
97105		JEUNESSE		
	6574	Subventions aux associations et aux autres organismes de droit privé		1 517 900
97106		SPORTS		
	6574	Subventions aux associations et aux autres organismes de droit privé		7 339 805
		TOTAL CHAPITRE 971	5 000 000	52 989 905
97404		ENERGIE		
	618	Divers services extérieurs	57 000 000	
	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	9 646 527	
		TOTAL CHAPITRE 974	66 646 527	0
97502		TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES		
	606	Achats non stockés de matières et fournitures	7 204 339	
	618	Divers services extérieurs	50 000	
	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	400 000	
	623	Publicité, publications, relations publiques	710 000	
	624	Transports	400 000	
	625	Déplacements et missions	200 000	
97503		TRANSPORTS AERIENS ET AVIATION CIVILE		
	606	Achats non stockés de matières et fournitures	6 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 975	14 964 339	0
97601		URBANISME		
	672	Charges sur exercices antérieurs	40 500 000	

97604	613 674371 67438	HABITAT Locations Fonds de développement des archipels Autres subventions exceptionnelles aux organismes publics	10 000 000 21 000 000	5 000 000
		TOTAL CHAPITRE 976	71 500 000	5 000 000
99001	606 64111 719	FISCALITE INDIRECTE Achats non stockés de matières et fournitures Rémunération brute Reversements et restitutions sur impôts indirects (E/O)	3 530 409 5 116 868 1 680 031 306	
		TOTAL CHAPITRE 990	1 688 678 583	0
99102	023 681	AUTOFINANCEMENT NET Virement à la section investissement Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement	13 626 970 131 071 288	
		TOTAL CHAPITRE 991	144 698 258	0
		TOTAL GÉNÉRAL	2 462 071 243	57 989 905
		SOLDE	2 404 081 338	

Article 3.- Les recettes extraordinaires du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2013 sont modifiées comme suit :

S-CHAP	ART	LIBELLÉ	EN +	EN -
95101	164	ENGAGEMENTS FINANCIERS Emprunts auprès des établissements de crédit		109 071 288
95102	021	AUTOFINANCEMENT NET Virement de la section fonctionnement	13 626 970	
	281	Amortissements des immobilisations corporelles	131 071 288	
		TOTAL CHAPITRE 951	144 698 258	109 071 288
		TOTAL GÉNÉRAL	144 698 258	109 071 288
		SOLDE	35 626 970	

Article 4.- Les autorisations de programme votées au budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2013 sont modifiées comme suit :

CHAP	A. P.	LIBELLÉ	EN +	EN -
901	xxx.2013	MOYENS INTERNES Applications informatiques diverses tous services - 2013	10 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 901	10 000 000	0
909	109.2013	ENSEIGNEMENT Equipements des établissements scolaires - 2013	10 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 909	10 000 000	0
910	xxx.2013	SANTE Hôpital Uturoa : Remise aux normes de la centrale de traitement d'air	33 400 000	
		TOTAL CHAPITRE 910	33 400 000	0
951	xxx.2013	GESTION FINANCIERE Annulation de titres	6 744 970	
		TOTAL CHAPITRE 951	6 744 970	0
		TOTAL GÉNÉRAL	60 144 970	0
		SOLDE	60 144 970	

Article 5.- Les crédits de paiement votés au titre des dépenses en capital du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2013 sont modifiés comme suit :

CHAP	LIBELLÉ	EN +	EN -
900	POUVOIRS PUBLICS	1 725 600	
901	MOYENS INTERNES	21 131 499	
903	PARTENARIAT AVEC LES "COLLECTIVITES"	20 274 400	
905	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES		656 325
909	ENSEIGNEMENT		7 459 428
916	URBANISME, HABITAT ET FONCIER		6 133 746
951	GESTION FINANCIERE	6 744 970	
	TOTAL GÉNÉRAL	49 876 469	14 249 499
	SOLDE	35 626 970	

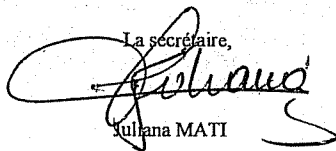
Article 6.- Sont autorisées les transformations de postes recensées à l'annexe I de la présente délibération.

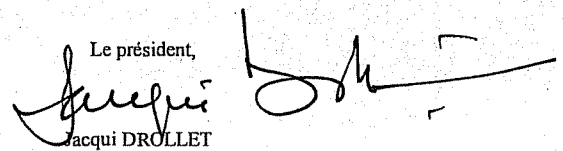
Article 7.- Sont autorisées les modifications de libellés suivantes :

Au lieu de :
347.2011 Réhabilitation du dispensaire de Papara (CdP)
22.2013 Acquisition matériel informatique pour la télémedecine (CdP)
118.2013 Equipements et logiciels pour la télémedecine (CdP)

Lire :
347.2011 Réhabilitation du dispensaire de Papara
22.2013 Acquisition matériel informatique pour la télémedecine
118.2013 Equipements et logiciels pour la télémedecine

Article 8.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Juliana MATI

Le président,

Jacqui DROLLET

ANNEXE 1
LISTE DES TRANSFORMATIONS DE POSTES

96501 - AGRICULTURE ET ELEVAGE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°poste	Intitulé d u poste
325	SERVICE DEVELOPPEMENT RURAL	-1 1	TT TT	A A	TE SA	9367 9367	INGENIEUR BIOLOGISTE, VÉTÉRIINAIRE, PHARMACIEN

97001 - OFFRE DE SANTE - MEDECINE CURATIVE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°poste	Intitulé d u poste
322	DIRECTION SANTE PUBLIQUE	-1 1	TT TT	A A	SA SA	2769 2769	SAGE-FEMME CADRE DE SANTÉ
		-1 1	TT TT	D D	SA AF	3296 3296	AIDE MEDICO-TECHNIQUE AGENT DE BUREAU

97503 - TRANSPORTS AERIENS ET AVIATION CIVILE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°poste	Intitulé d u poste
347	DIRECTION AVIATION CIVILE	-1 1	TT TT	A A	TE AF	9546 9546	INGENIEUR ATTACHÉ D'ADMINISTRATION